

# **« A vrai dire ». Économies du témoignage dans les mondes hispanique et latino-américain (Moyen Âge - XXI<sup>e</sup> siècle)**

**Aix-Marseille Université, Faculté ALLSH, Centre Aixois d'Études Romanes (CAER)  
3, 4 et 5 juin 2025, Aix-en-Provence**

Si, à l'origine, le témoignage est circonscrit au cadre judiciaire et religieux on observe aujourd'hui une extension de ses acceptions et de ses formes, ainsi qu'une expansion de ses pratiques. Récits d'une expérience spirituelle, récits des opprimés et des minorités, des auteurs ou symétriquement, des porteurs d'une offense, récits, encore, d'une réalité extra-ordinaire (explorateurs, voyageurs) ou d'une intimité singulière, l'éventail du témoignage est vaste et protéiforme. Il dépasse largement le prétoire et l'Église, pour s'inscrire, alors, au cœur de la démarche historique et de nombreuses sciences sociales aux yeux desquelles il est à la fois source et objet d'étude. Il alimente également les arts, la littérature et les discours des médias, au point que certains y voient un phénomène de mode développé autour du « marché de la confession »<sup>1</sup>.

Plus précisément, sa valeur de "trace" le place au fondement d'une culture mémorielle dont la mondialisation n'a fait que se confirmer ces dernières décennies. C'est que le témoignage confère leur véracité aux luttes éthiques et politiques, ainsi qu'à ses entreprises consuméristes : la mémoire est un bien culturel des sociétés de consommation.

Le témoignage peut être défini dans sa relation avec la croyance, en tant qu'*acte persuasif chargé d'accréditer la vérité*, d'en fournir une preuve permettant de doter la croyance d'un régime d'objectivité. D'ailleurs, l'étymologie du terme, qui lie historiquement la notion de témoignage au champ judiciaire, l'associe étroitement à celle de vérité. Le radical *testis* est issu de la forme *tristis* qui signifiait « qui se tient en tiers » dans un procès –renvoie au troisième intervenant qui, dans le règlement ancien de la justice, officiait comme soutien de chacune des parties<sup>2</sup>. L'acte de témoignage constitue fondamentalement un *acte de langage* par sa capacité, son autorisation –le témoignage est un argument d'autorité– à dire où est le vrai, à objectiver la croyance, avec toutes les conséquences, notamment concrètes, que cette objectivation peut avoir.

Cet acte persuasif tire son pouvoir d'objectivation de l'expérience que le témoin a eu du fait, de l'événement révolu. Une expérience du sensible dont il a gardé trace et qu'il prétend transmettre. Témoigner consiste donc à rendre présente une vérité qui n'est pas ou plus accessible. Le témoin est celui qui porte la trace de la vérité qu'il énonce puisqu'il entretient un rapport charnel avec cette dernière. Le témoignage serait donc, par-delà la diversité de ses figurations et des champs auxquels il se rapporte, l'enregistrement de cette trace laissée sur le corps du témoin –qui a vu, entendu, perçu ou vécu– et que ce dernier transmet en engageant sa parole par une énonciation à la première personne.

Aujourd'hui, l'essor du genre discursif du témoignage relève de la culture mémorielle qui s'est développée à l'échelle mondiale, au cours des dernières décennies, au point de devenir omniprésente comme enjeu éthique et politique dans le débat public, à la suite des différentes vagues de justice transitionnelle, et comme bien culturel des sociétés de consommation. Aussi, l'Espagne comme nombre de pays latino-américains, confrontés à la nécessité d'interroger une histoire récente conflictuelle, ont progressivement basculé dans « l'ère du témoin »<sup>3</sup>.

Entre passé et présent, du Moyen Âge à nos jours, c'est à une analyse diachronique des usages du témoignage et des sens qu'il revêt dans les sociétés hispanophones que ce colloque sera consacré afin de percevoir toute l'épaisseur et les évolutions qui caractérisent cette pratique discursive.

---

<sup>1</sup> Nelly RICHARD, "No-revelaciones, confesiones y transacciones de género", in *Crítica de la memoria*, Chile, Universidad Diego Portales, 2010, p. 80-97.

<sup>2</sup> Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, article « témoin », Dictionnaires LE ROBERT, Paris, 1992.

<sup>3</sup> Annette WIEVIORKA, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon, 1998.

Les communications s'inscriront en priorité dans les axes suivants :

### 1. Le champ épistémologique : le témoignage comme source

La question est d'abord, ici, celle de la *validité documentaire scientifique* du témoignage. On citera, à titre d'exemples :

- *Les récits de dépositions*, élaborés dans un contexte judiciaire (aveux, dénonciations ou simples dépositions issus d'enquêtes inquisitoriales, de litiges civils, de commissions de la vérité, etc.).

- *Les témoignages iconographiques*

Par-delà la question de leur validité, l'exploitation des témoignages comme sources documentaires pose celle de leur valeur, soit de leur *offre d'information* scientifique.

### 2. Le champ social des usages du témoignage

On s'attachera, ici, aux nombreux usages sociaux du témoignage : usage politique, usage culturel et usage moral. Particulièrement :

- *La mémoire contre l'Histoire : un usage politique du témoignage*

Semblable usage du témoignage mémoriel, parce qu'il se réclame d'une vérité plus authentique que celle de l'histoire, n'est pas exempt de polémiques. Pourront être étudiés, alors, les rapports de force qu'entretiennent mémoire et histoire autour de cet objet.

- *La fabrique de la tradition : un usage culturel du témoignage*

Les usages culturels du témoignage pourront être appréhendés au sein d'une problématique de la « tradition », conçue alors spécialement comme legs et chaîne de souvenirs ayant autorité à « régler les affaires du présent »<sup>4</sup>.

- *Le devoir de mémoire : un usage moral et psychologique du témoignage*

Violences politiques et politiques d'effacement de la violence ont marqué conjointement l'histoire récente de l'Espagne et de nombreux pays latino-américains, imposant aux survivants un rôle de « passeurs de mémoire ». Une société ne se définirait-elle pas alors par sa capacité ou son refus de les entendre ?

### 3. Le champ des pratiques du témoignage

- *Histoire et anthropologie du témoignage*

Les approches historiques et anthropologiques de la pratique du témoignage s'inscriront dans cet axe d'étude : dimension sacramentelle de l'attestation, dimension perceptive de la preuve ; contexte juridique réglant les pratiques, contextes judiciaires ou extra-judiciaires, etc.

- *Témoignage, littérature et journalisme : au croisement des écritures de soi et de la non-fiction*

Récits de vie, autobiographies, mémoires, romans autobiographiques, ces modalités discursives articulées autour de la première personne connaissent actuellement un véritable essor dans les pays hispanophones. Mais si de telles pratiques ont bien reçu le « je » en partage, est-il pour autant légitime de les considérer toutes comme relevant des formes littéraires du témoignage ? A l'inverse, doit-on limiter le champ aux seuls récits de vie qui ont vocation à représenter l'existence ou l'expérience d'un groupe déterminé et qui, de ce fait, vont au-delà de la simple expression de la singularité du moi ?

A son tour, la non-fiction se caractérise par son hybridité générique : de l'enquête journalistique, que fonde la parole de témoins authentiques, aux romans, dont les témoignages réels ou imaginaires tissent l'intertextualité, ce corpus brouille les frontières « entre fiction et diction » (Genette) et finit par défier les sciences sociales en matière de compréhension du réel.

- *Pratiques artistiques visuelles du témoignage*

Quelle est l'aptitude de l'œuvre artistique à témoigner du réel ? Réside-t-elle paradoxalement dans sa capacité à *subjectiver le réel* ? A transcender l'anecdote pour aider le spectateur à éprouver les émotions qu'il devrait ressentir face au réel. Bref, à guider son horreur ou son émerveillement devant ce dont témoigne le monde ?

---

<sup>4</sup> Danièle HERVIEU-LÉGER, « Tradition », in Jean GAYON, *L'identité*, Gallimard, 2020, p. 775-779.

## LIEUX DU COLLOQUE, CALENDRIER ET MODALITES DE SOUMISSION

Le colloque se tiendra exclusivement en présentiel à Aix-Marseille Université, à la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH) d'Aix-en-Pce, les **3, 4 et 5 juin 2025**. Les communications, d'une durée de 20 minutes, seront en français ou en espagnol.

### Comité organisateur :

Dante Barrientos Tecún (CAER, AMU)  
Eve Fourmont (TELEMMe, AMU)  
Michel Jonin (CAER, AMU)  
Julie Marchio (CAER, AMU)  
Sophie-Bérangère Singlard (CAER, AMU)  
Coordination et Administration : DRV Campus d'Aix- Absa d'AGARO

### Comité scientifique :

Luis Fernando Arévalo (CUYNACO, UIS, Bucaramanga, Colombie)  
Dante Barrientos Tecún (CAER, AMU)  
Eve Fourmont (TELEMMe, AMU)  
Valeria Grinberg Pla (Bowling Green State University, Ohio, USA)  
Michel Jonin (CAER, AMU)  
Emanuela Jossa (Università della Calabria, Italie)  
Werner Mackenbach (CIHAC, Universidad de Costa Rica)  
Julie Marchio (CAER, AMU)  
Ana Cecilia Ojeda (CUYNACO, UIS, Bucaramanga, Colombie)  
Sophie-Bérangère Singlard (CAER, AMU)  
María Jesús Zamora Calvo (Universidad Autónoma de Madrid)

### Partenariats :

Centre Interdisciplinaire d'Étude des Littératures d'Aix-Marseille (CIELAM UR 4235, AMU) ; CUYNACO, *Universidad Industrial de Santander* (UIS, Bucaramanga, Colombie) ; TELEMMe (UMR 7303, AMU – CNRS) ; UNAM-Francia (Centro de Estudios Mexicanos)